

AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°228 - novembre 2022

Le dossier du mois

**Fin des premiers
mandats CSE**



ACTU DES BRANCHES 3

- Branches pétrole, fabrication mécanique du verre, pharmaceutique

DOSSIER DU MOIS 4

- Les premiers mandats du CSE se terminent

TÉMOIGNAGES 5

- L'UNSA au Parlement européen

INFOS PRATIQUES 6

- Savoir se prémunir contre les risques cyber !
- L'application Ecowatt
- Rachat de jours de RTT

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Les accidents mortels en France
- Stéphanie Meunier, nouvelle vice-présidente Handiem

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie

TACTIC IMPRESSIONS

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6
95500 Le Thillay
01 39 86 19 08

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

Dépôt légal : novembre 2022

Tirage : 9400 exemplaires

Revue mensuelle ISSN 2649-7387

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

 contact@unsa-industrie.org

 www.unsa-industrie.org



Rester mobilisé encore et toujours !

Les vacances semblent déjà bien loin, tant les réalités sociales et économiques se télescopent à très grande vitesse.

Au-delà de toute polémique sur le pouvoir d'achat, les retraites, sujet sur lequel l'UNSA sera présente à tous niveaux, les salariés ont pu constater les effets d'une morosité grandissante. À cela s'ajoutent les mauvaises nouvelles concernant notre secteur d'activité, les PSE. Ce qui n'était qu'une menace début 2022 se transforme en réalité et prend la forme de projet de suppressions de postes importantes dans de nombreuses entreprises.

Les élus UNSA dans les entreprises seront bien sûr en première ligne sur le traitement de ces plans sociaux, l'appui des instances fédérales, service juridique, UNSA PLEASE, UNSA Conseil, sera plein et entier. Il est vraiment grand temps que les pouvoirs publics s'interrogent sur le rôle des mesures prises dans tous les domaines. Au-delà de leur pertinence, il faudra bien que le gouvernement prenne conscience que certaines mesures cassent des emplois et augmentent le chômage générant ainsi du stress et des drames au sein même des familles !

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Branche pétrole

Négociations salariales

La réunion de négociations sur les minima de la branche pétrole s'est déroulée le 27 septembre dernier et la chambre patronale a proposé les mesures suivantes à la signature :

- relèvement des minima conventionnels de 4 % (par relèvement de 4 % du point de base, de la majoration conventionnelle et de la sur-majoration conventionnelle),
- relèvement du RMAG à hauteur de 22 200 € soit une augmentation de 6,7 %.

Chaque entreprise de la branche aura la possibilité, en fonction de ses propres contraintes, de définir une enveloppe budgétaire spécifique calculée sur la différence entre l'impact sur sa masse salariale du relèvement de 4 % des minima conventionnels et l'impact sur sa masse salariale qu'aurait produit un relèvement de 5 % des dits minima.

Faute d'accord validé, l'UFIP aurait appliqué unilatéralement les mesures suivantes au 1^{er} janvier 2023 :

- relèvement des salaires minima de 2,5 %,
- RMAG revalorisé de 4 %.

Branche fabrication mécanique du verre

Accord collectif de branche du 20 juillet 2022 relatif au parcours syndical des représentants du personnel et à sa valorisation applicable au 1^{er} août 2022.

Cet accord permet de reconnaître que l'exercice d'un mandat de représentation du personnel contribue à développer des compétences spécifiques et que leur gestion est une responsabilité partagée entre le représentant du personnel et l'employeur.

L'objectif est de partager, au sein des entreprises couvrant le champ professionnel de la branche du verre, des références communes en vue de l'accompagnement et de la valorisation du parcours professionnel du représentant du personnel pour faciliter l'articulation entre l'exercice du mandat et l'activité professionnelle.

Signé par l'UFIC UNSA, cet accord est disponible auprès du secrétariat.

Industrie pharmaceutique : négociations des salaires minima

La réunion paritaire du mois de septembre s'est finalement tenue sur le seul thème des salaires minima conventionnels. Après discussions et échanges, la proposition du LEEM soumise à signature est la suivante :

Salaires minima pour 151,67 heures			CPPNI du 21 juillet			CPPNI du 8 septembre 2022	
GROUPES	POINTS	SMC au 1 ^{er} janvier 2022	% de revalorisation	Complément de la valeur constante	Grille totale revalorisée	% de revalorisation	Grille totale revalorisée
1A	6	1 604,65	5,50%		1 692,91	5,50%	1 692,91
1B	8	1 621,74	4,80%		1 699,58	4,80%	1 699,58
1C/2A	10	1 638,84	4,00%		1 704,39	4,00%	1 704,39
2B	14	1 673,02	2,50%		1 714,85	2,50%	1 714,85
2C/3A	23	1 749,93	1,00%	25,00	1 792,43	2,43%	1 792,43
3B	28	1 792,66	1,00%	25,00	1 835,59	2,39%	1 835,59
3C/4A	46	1 946,48	1,00%	25,00	1 990,94	2,28%	1 990,94
4B	54	2 014,85	0,50%		2 024,92	0,50%	2 024,92
4C/5A	77	2 211,40	0,50%		2 222,46	0,50%	2 222,46
5B	88	2 305,41	0,50%		2 316,94	0,50%	2 316,94
5C/6A	118	2 561,78	0,50%		2 574,59	0,50%	2 574,59
6B	132	2 681,42	0,50%		2 694,83	0,50%	2 694,83
6C	169	2 997,61	0,50%		3 012,60	0,50%	3 012,60
7A	183	3 117,25	0,50%		3 132,84	0,50%	3 132,84
7B	246	3 655,64	0,50%		3 673,92	0,50%	3 673,92
8A	260	3 775,28	0,50%		3 794,16	0,50%	3 794,16
8B	335	4 416,21	0,50%		4 438,29	0,50%	4 438,29
9A	349	4 535,85	0,50%		4 558,53	0,50%	4 558,53
9B	438	5 296,42	0,50%		5 322,90	0,50%	5 322,90
10	494	5 774,98	0,50%		5 803,85	0,50%	5 803,85
11	550	6 253,55	0,50%		6 284,82	0,50%	6 284,82
1 an ancienneté		1 650,00	3,5%		1 707,75	3,5%	1 707,75

Avec la conviction que nous n'aurions rien obtenu de plus, nous nous sommes déclarés signataires avec la CFDT et ce pour l'augmentation des petits salaires.

À ce jour, la CGT, La CFE CGC et la CFTC ont fait opposition à l'application de cet accord ce qui, à terme, fragilisera encore plus le dialogue social au niveau de la branche.

Les premiers mandats du CSE se terminent

Les semaines à venir s'annoncent d'ores et déjà chargées pour les élus. À la préparation de la période électorale s'ajoute la rédaction du compte-rendu de fin de mandat, document indispensable à la poursuite sereine du fonctionnement du CSE.

L'article R2315-39 du Code du travail prévoit que « les membres du Comité social et économique sortant rendent compte au nouveau comité de leur gestion, y compris des attributions économiques et des activités sociales et culturelles du comité. Ils remettent aux nouveaux membres tous documents concernant l'administration et l'activité du comité ».

1^{ère} étape : le diagnostic de l'existant

La première étape consiste à s'interroger sur les éléments engageant la future mandature. À ce titre, il convient de recenser les différents contrats (fournisseurs, prestataires, contrats de travail...), les engagements du CSE (emprunts, litiges, prêts et secours...) mais également les avantages acquis par voie d'accords ou par usages (mises à disposition de la direction, heures de délégation supplémentaires, budgets...).

Dans le cadre de ses attributions économiques et professionnelles, le CSE est consulté régulièrement et est amené à rendre un avis. Le compte-rendu de fin de mandat est l'occasion de reprendre chacun des avis rendus et à rendre, tant pour les consultations récurrentes que ponctuelles.

2^e étape : la réalisation d'une situation comptable

La mise en place d'une situation comptable intermédiaire est recommandée afin que les élus (anciens comme nouveaux) puissent se positionner sur les comptes de l'instance. Un arrêté au plus proche de la fin des mandats et du processus électoral permet de connaître la situation économique et financière du CSE.

En complément, une projection des encaissements et décaissements à date de fin d'exercice comptable peut être réalisée afin de faire un point sur la consommation du budget et de répondre à la question : où allons-nous nous situer par rapport au budget initialement voté ?



explicite:
CRÉATEUR DE DIALOGUE

3^e étape : la présentation du compte-rendu de fin de mandat

Une fois le diagnostic et la situation comptable terminés, une synthèse écrite des informations est nécessaire. Ce compte-rendu recense notamment les faits majeurs et les principales actions menées par les élus au cours de la mandature.

Il est vivement recommandé une présentation de ce compte-rendu aux « élus sortants » et à la direction. Celle-ci doit être portée à l'ordre du jour de la dernière séance plénière du CSE. À la suite de la période électorale et en cas de renouvellement des élus, le compte-rendu peut utilement être présenté à la nouvelle équipe afin de faciliter la prise en main de l'instance.

Aucun texte de loi ne prévoit une quelconque approbation de ce compte-rendu de fin de mandat. Cependant, il est possible d'y recourir afin de légitimer les travaux effectués. Au même titre que pour les documents liés aux comptes annuels, une communication auprès des salariés peut être envisagée.

Lionel KYNDT
Chargé de mission
l.kyndt@harmonium-experts.fr

L'UNSA au Parlement européen

Le 5 octobre 2022, une délégation UNSA a été reçue au Parlement européen. Éric Carnel et Tanguy Tartar, secrétaire général de l'UNSA VERRE, ont pris la parole devant des parlementaires pour témoigner des difficultés liées à la flambée des prix de l'énergie, de l'emballage et des conséquences désastreuses pour ARC avec l'arrêt temporaire et l'arrêt définitif de certains fours.

ARC fabrique de la vaisselle depuis 1825 dans le nord de la France, à Arques, aujourd'hui le plus grand site de production verrière dans le monde.

Leader mondial des arts de la table, il est le 8^{ème} plus grand site industriel français. L'entreprise produit 4,1 millions d'articles par jour pour un chiffre d'affaires de 740 millions d'euros en 2021.

Cinq marques principales : Luminarc®, Arcopal™, Cristal d'Arques® Paris, Arcoroc® et Chef&Sommelier®.

Il emploie plus de 4900 salariés directs, plus de 10 000 emplois dans l'audomarois en ajoutant les indirects et 24 000 familles vivent grâce à l'entreprise.

Malgré une bonne performance au premier semestre 2022, l'entreprise fait face à un défi majeur suite à cette crise énergétique.

Une crise conjoncturelle énergétique sans précédent, le prix du gaz multiplié par 20, et celui de l'électricité par 15, soit au total + 98 millions d'euros sur 12 mois.

L'énergie représentait 10 % de nos coûts en 2021, en 2022, 40 %, sachant que la masse salariale représente 48 % du prix d'un verre. Il est donc impossible de poursuivre l'ensemble de notre activité de façon profitable. Les hausses dépasseraient 200 millions d'euros à volumes constants.



À cela vient s'ajouter une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs dans toute l'Europe qui se ressent déjà chez nos distributeurs. Le résultat : 15 % à 20 % de nos ventes historiques ne sont plus profitables.

Sur 10 fours verriers de 100 à 250 T/J, 5 fours sont et seront à l'arrêt d'ici la fin de l'année et pour une bonne partie de l'année 2023 suivant la durée de cette crise énergétique.

Aujourd'hui, 2 fours ne redémarreront plus. Nous perdons 580 T/J de verre.

Les élus à ARC, dont l'UNSA, se sont réunis pour rencontrer les élus locaux, maires, députés, sénatrice..., le ministre, le ministre des finances à Bercy.

Malgré cette volonté de nous soutenir et d'aider l'entreprise financièrement, cette flambée des prix de l'énergie et cette inflation ne pourront se régler qu'au niveau de l'Europe.

Nous avons insisté sur la double peine que nous subissons aujourd'hui et subissons encore plus demain.

Les salariés d'ARC subissent une baisse de salaire avec l'APLD, l'inflation des produits de nécessité courante, essence, gaz, électricité, panier de course. Ils sont les otages d'une guerre économique que mène la Russie en Europe.

Dans 3 ans, ARC doit pouvoir fêter ses 200 ans d'existence à travers le monde...l'UNSA fera tout son possible pour les salariés d'ARC !



Savoir se prémunir contre les risques cyber !



Vous sensibiliser au sujet de la cybersécurité et vous aider à vous prémunir contre les arnaques grâce à des astuces simples, c'est l'objectif de la 4^e édition du cybermoi/s.

Parmi les actions menées par la plateforme [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), une nouvelle campagne a été conçue en partenariat avec l'Institut national de la consommation (INC) destinée à sensibiliser les particuliers aux risques numériques, que ce soit dans leur vie personnelle ou professionnelle. Une série d'émissions didactiques sur les cybermenaces sera diffusée sur les chaînes du groupe France Télévisions du 24 octobre au 5 novembre 2022. De nouveaux contenus destinés aux

familles sont mis à disposition: un Cyber Guide et un Cyber Quiz . La plateforme propose un guide pédagogique destiné aux parents et aux enfants pour les sensibiliser aux risques et bonnes pratiques, et les accompagner dans leurs gestes quotidiens. Parmi les recommandations proposées : comment protéger l'accès à ses comptes ? Comment sauvegarder ses données ? Quel comportement adopter lors d'un achat en ligne ? Comment se montrer vigilant sur les réseaux sociaux ?

Vous pensez être victime d'un acte de cyberveillance ? Vous pouvez vous faire aider grâce à un diagnostic en ligne sur cybermalveillance.gouv.fr

Rachat de jours de RTT : c'est possible jusqu'à fin 2025 !

La Loi de finances rectificative pour 2022 permet aux entreprises qui le souhaitent de racheter les jours de RTT non pris par les salariés. Ce rachat est libre de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu dans la limite de 7500 €.

Les salariés peuvent demander à leur employeur de racheter tout ou partie des jours de RTT acquis du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette possibilité, dérogoratoire aux dispositions légales, est ouverte dans toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, pour une période de trois ans, qui démarre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et s'achève le 31 décembre 2025.



L'application Ecowatt

Ecowatt a été conçue pour gérer sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale. Ecowatt se présente comme une météo de l'électricité en informant en temps réel sur le niveau de consommation des Français. Le but est d'inciter les particuliers, les entreprises et les collectivités à limiter leur consommation afin d'éviter les délestages. Chaque journée est classée selon un code couleur :

- vert : niveau de consommation « raisonnable » ;
- orange : consommation « élevée » ;
- rouge : consommation « anormalement élevée, avec risque de coupure d'électricité ».

Le site propose aussi un système d'alertes vigilance coupure.

L'application mobile, prévue avant l'hiver, permettra de recevoir les alertes sur smartphone. L'inscription est déjà disponible sur le site Ecowatt.



Les accidents mortels en France

En France, chaque jour deux salariés meurent au travail. Avec ce terrible résultat, notre pays est le plus mal noté des pays européens. Mais avec plus de 700 morts par an, ce chiffre ne prend pas en compte la Fonction publique et les indépendants tels que les micro-entrepreneurs.

Concernant les derniers chiffres publiés par le ministère du Travail en août 2021, le nombre et la fréquence des accidents graves du travail sont les plus élevés dans l'intérim, la construction, le médico-social, l'agriculture, la sylviculture ou la pêche. Comme le souligne le numéro de septembre 2022 d'*Alternatives Économiques*, ces chiffres doivent interroger sur l'intensification du travail (stress, fatigue, sous-effectifs, délais courts...) et son organisation informelle que représente la sous-traitance.

La sociologue Véronique Dautas-Letourneux indique ce qui devrait tenir de l'évidence : « *Les accidents de travail sont dus au travail* ». Elle poursuit : « *Le terme accident renvoie à la notion de hasard. Quand on dit d'un évènement qu'il est accidentel, c'est qu'il est de*

nature imprévisible. En réalité il y a une vraie régularité du risque de se blesser et de mourir au travail selon les secteurs d'activités » et les catégories professionnelles comme les ouvriers.

En 2019, en France, selon l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 55 % des employeurs ont réalisé régulièrement l'évaluation annuelle des risques professionnels, évaluation obligatoire depuis 1989. Ce taux était en moyenne de 75 % dans l'Union européenne.

Dans le cadre d'un plan santé au travail 2022-2025, le gouvernement a inclus davantage de prévention, comme des actions de sensibilisation et de formation, d'informations sur les aides à la prévention et un meilleur suivi des travailleurs intérimaires, mais malheureusement, n'a pas ajouté de rallonge budgétaire.

La suppression de certaines instances représentatives du personnel comme les CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et conditions de travail) n'améliore pas le traitement et l'évaluation des risques professionnels qui sont maintenant renvoyés au Comité social et écono-

mique (CSE). Pour l'UNSA CP, il est nécessaire de créer dans les entreprises de moins de 300 salariés des CCSCT (Commission santé, sécurité et conditions de travail) afin que le plus grand nombre de salariés soit couvert par une instance dédiée aux questions de santé et de sécurité du travail.



Stéphanie Meunier, nouvelle vice-présidente Handiem



« *Je suis très contente d'avoir été élue à ce poste le 28 juin 2022. J'étais déjà trésorière d'Handiem depuis 2 ans, ce qui m'a permis de connaître les enjeux économiques et surtout de réaliser les moyens financiers de cette structure.*

Malheureusement, peu de salariés en situation de handicap de la branche de l'industrie pharmaceutique savent comment mobiliser les aides de cet organisme.

Faisant partie du bureau, j'espère apporter ma touche personnelle pour encore mieux accompagner les collaborateurs en situation de handicap. J'ai de nombreuses idées sur le sujet pour aider les salariés et leurs ayant droits qui sont en difficulté. Beaucoup de collaborateurs ayant

un handicap « non visible » n'avoient rien dire. Ils s'adaptent à leur poste comme ils le peuvent, souvent en souffrant en silence, par peur du regard des autres ou d'être licenciés pour inaptitude physique.

J'espère pouvoir les aider en leur apprenant que toute l'équipe Handiem est là. En effet, nous sommes là pour les aider à adapter leur poste à leur handicap sans que cela soit un problème afin d'améliorer leur quotidien au travail. Un salarié en situation de handicap est une richesse pour une équipe et non un frein donc j'espère continuer à faire évoluer les mentalités.

Comptez sur moi pour porter les valeurs de l'UNSA auprès de ces salariés !!! »

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 www.unsa-industrie.org

